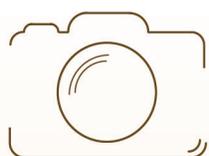


Studio Jonik

PHOTOGRAPHY



CGV

Conditions Générales de Vente

Année 2019

Table des matières

1. **Préambule**
2. **Objet**
3. **Réservation de la prestation**
4. **Accessibilité et disponibilité**
5. **Déroulement de la séance en studio**
6. **Tarifs**
7. **Conditions de paiement**
8. **Les bons cadeaux**
9. **Prestations gratuites**
10. **Remise des photographies**
 - 10.1 Cas particulier : photos de mariage
 - 10.2 Cas particulier : photos scolaires
 - 10.3 Cas particulier : photos pour les entreprises
 - 10.4 Cas particulier : photos de mode et défilés
11. **Droits de rétractation**
12. **Annulation**
13. **Données personnelles et protection des données RGPD**
14. **Responsabilités**
 - 14.1 Conditions atmosphériques défavorables
 - 14.2 Force majeure
 - 14.3 Problème technique et accident
 - 14.4 Indisponibilité du photographe
15. **Propriété intellectuelle**
16. **Dispositions diverses**
17. **Droit applicable, litiges et compétences**
18. **Langue de contrat**
19. **Acceptation du Client**



1. Préambule

Christian JONIK est un photographe professionnel indépendant

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services et commandes de produits conclues par Christian Jonik auprès de ses Clients, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, Christian Jonik se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières ou catégorielles.

2. Objet

Le photographe Christian JONIK propose des prestations photographiques d'événements tels que présentés sur le site internet www.jonik.be

La passation d'une commande par le Client entraîne l'entière adhésion aux présentes conditions générales de ventes (CGV). Peu importe la façon dont la commande a été formulée, elle nécessitera une preuve écrite via e-mail. Par son utilisation du site www.jonik.be ou par le simple fait de réserver une séance, le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Les parents déclarent être majeurs, poser librement pour les photos et autoriser les prises de vues de leurs enfants.

Si l'un des parents est mineur, les signatures des deux parents ou représentants légaux sont obligatoires.

3. Réservation de la prestation

La réservation d'une prestation photographique se fait par e-mail contact@jonik.be, par téléphone au 0498 / 22.39.81 ou via la page Facebook Jonik Photographie selon les informations de contact fournies sur le site internet www.jonik.be

La réservation d'une prestation photographique peut se faire à tout moment sous réserve de disponibilité du photographe.

Le Client s'engage à contacter le photographe dans des délais permettant une prise de rendez-vous. La disponibilité du photographe peut varier et il ne peut être tenu responsable d'un rendez-vous pris trop tard.

La prise de rendez-vous engage le Client au respect de celui-ci en temps et en heure. Pour tout rendez-vous pris et non annulé dans les 24h, un montant de 30% de la somme reste dû (et représente l'acompte si celui-ci a déjà été versé).

4. Accessibilité et disponibilité

Le Studio Jonik est accessible uniquement sur RDV confirmé par le photographe.

Si vous vous présentez sans RDV confirmé au Studio pour une séance ou pour récupérer une commande, le photographe ne pourra pas vous recevoir.

Le photographe ne répond pas aux appels au-delà de 20h00. Lorsque le photographe est en séance photo, il ne peut pas répondre au téléphone, le Studio JONIK ne disposant pas d'un standard téléphonique, la personne peut laisser un message et le photographe rappellera lorsqu'il sera disponible.

5. Déroulement de la séance en studio

Le jour de la séance, l'heure fixée est impérative, tout retard du Client sera déduit du temps préalablement défini pour la séance.

Seules les personnes participant à la séance peuvent assister à la séance photo. Un maximum



de 2 parents est autorisé pour les séances bébés/enfants.

Pour une séance nouveau-né, il vous sera demandé si vous avez un ou plusieurs aînés de venir 30 minutes en début ou en fin de séance avec ceux-ci pour les photos de famille, mais de ne pas les garder toute la durée de séance, c'est impératif pour le bon déroulement de celle-ci.

Voir aussi le document « Autorisation d'utilisation et d'exploitation d'images ».

Les participants (ou les parents de ceux-ci) signeront un accord écrit. Cet accord garantit le bon déroulement de la commande des tirages afin d'assurer le meilleur service et la meilleure qualité aux parents.

6. Tarifs

Les tarifs en vigueur sont exprimés en euros TTC.

Les prix sont ceux communiqués, à la date de la commande. S'ils sont amenés à varier au cours de l'année, tout rendez-vous préalablement pris gardera le tarif appliqué lors de la prise de contact.

Des frais de déplacements pourront être appliqués. Ils devront être acquittés en supplément. Ils sont affichés en euros toutes taxes comprises.

Sauf stipulation contraire, les tarifs ne comprennent pas les frais d'envoi ou de transport qui feront l'objet d'une facturation séparée, si le photographe est chargé de celui-ci ou de son organisation.

Sauf mention contraire, aucune réduction ne sera appliquée avant ni même après la séance. Le travail du photographe est connu de tous via les photos visibles sur le site Internet et sur la page Facebook. En choisissant Christian JONIK comme photographe, vous vous engagez à connaître sa façon de travailler et à la respecter. De ce fait, aucun dédommagement ne sera accepté si le travail commandé a été fourni.

7. Conditions de paiement

De façon générale, Christian JONIK accepte les paiements par virement avant la séance ou en liquide le jour-même de la prestation. Sauf convention contraire écrite (par exemple : cas particuliers des photos scolaires voir 10.2 et photos pour entreprises voir 10.3), aucun paiement après la prestation ne sera accepté.

Pour les rendez-vous pris plus de 2 semaines à l'avance, un acompte de 30% sera demandé. Il sera toujours possible de modifier la date par la suite si besoin en est, sous la condition de faire la modification au moins 48h avant le rendez-vous.

En outre, le Photographe Christian Jonik se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

8. Les bons cadeaux

Les bons cadeaux sont payables par virement. Les bénéficiaires du bon cadeau auront un délai de 4 mois pour réaliser la prestation.

Les bons cadeaux ne sont ni échangeables ni remboursables.

Les bons cadeaux sont envoyés dans un délai de 7 jours après la réception du règlement.

9. Prestation gratuite

Certaines prestations peuvent être à titre gratuit dans un but artistique pour le photographe. Sous certaines conditions, le photographe peut également réaliser des reportages gratuitement (par exemple : pièces de théâtre, événements sportifs...).

Dans ce cas une convention de partenariat sera rédigée en ce sens.

Dans le cadre de ce partenariat, le photographe assure la logistique et la production.



Le Client s'engage à autoriser l'utilisation des photos par le photographe Christian JONIK à titre professionnel sur supports papier, Facebook, site Internet et différentes plateformes.

10. Remise des photographies

La livraison des fichiers numériques se fera sous la forme de fichier JPG sur clef USB (avec une tarification supplémentaire éventuelle) ou via « Wetransfer » ou système similaire.

Christian JONIK pourra aussi créer votre galerie de photos numériques dans un délai variant de 15 à 30 jours. Vous recevrez alors un lien pour visionner cette galerie privée par E-mail, protégée par mot de passe et disponible dans l'espace Client du site Internet www.jonik.be. Vous pouvez partager le lien et le mot de passe de cette galerie, sous votre responsabilité.

Le photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au Client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 6 mois et peuvent être renvoyés en cas de besoin.

Le post-traitement, au même titre que la prise de vue est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera aux photos numériques de la prise de vue. Seules les photographies traitées par le photographe seront exploitées par les deux parties. Aucun cliché brut ne sera donné au Client et ne pourra être exigé. Le photographe se réserve le droit de détruire les clichés dans le délai qui lui convient.

Les commandes (tirages, coffrets, agrandissements, albums) seront disponibles dans un délai de 2 à 8 semaines (sauf reportages mariages 10.1 - photos scolaires 10.2 et photos d'entreprises 10.3). Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

L'envoi par la poste est possible et se fera aux frais du Client et exclusivement en lettre suivi. Les délais de livraison mentionnés ne sont qu'indicatifs et peuvent éventuellement être modifiés. Le photographe ne pourra être tenu responsable des conséquences dues à un retard de livraison ou à une perte de colis de la part du transporteur, mais s'engage toutefois à trouver un compromis avec le Client lésé. En cas de non réception d'un colis dans les délais indiqués, aucun remboursement ne pourra être exigé auprès du photographe.

Article 10.1 Cas particulier : photos de mariage

Article 10.1.1 - Consentements

Les futurs mariés déclarent être majeurs et poser librement pour des photos, suivant le style qu'ils souhaitent. Si l'un des futurs époux est mineur, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires.

Article 10.1.2 - Vos obligations

Le planning précis de l'événement (horaire, adresses préparatifs-commune-église-réception, numéros de téléphone) doit être fourni par écrit (courrier électronique) au photographe Christian JONIK, 3 semaines avant l'événement, par le Client. Dans le cas contraire, le photographe ne pourra être tenu responsable s'il ne peut pas respecter la prestation prévue.

Lors de la réalisation de la prestation, le Client s'engage à respecter les conseils du photographe et notamment :

- La présence de personnes extérieures à l'événement (ou à l'organisation) est acceptée, dans la mesure où elle n'empêche pas le photographe Christian JONIK d'effectuer ses prises de vue; le résultat ne peut en être altéré.
- Le Client s'engage à vérifier avant la date de l'événement, du reportage ou de la séance photo que la prise de photos est possible et autorisée au sein des différents lieux dans lesquels elles auront lieu. Le photographe Christian JONIK ne peut être responsable si les prises de vue sont interdites ou limitées dans certains endroits.
- Le Client prêtera une attention particulière aux détails. En effet, certains détails peuvent gêner, voire rendre difficile les prises de vue (ex: extincteurs, bannières publicitaires, travaux, etc.). Le photographe ne pourra être tenu responsable des objets parasites qui pourraient



altérer la qualité des photos. En cas de non-respect de ces conseils, le photographe ne pourra être tenu responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

Article 10.1.3 - Remise des photos

Les 20 premières photos HD (Haute Définition) au format .JPG seront envoyées dans les 48 heures par « Wetransfer » ou un autre système similaire.

L'ensemble des photos en HD et version compressée au format .JPG sera transféré sur une clé USB dans les 4 à 6 semaines qui suivent le reportage ou l'événement. Ceci est valable uniquement si la totalité du paiement a été reçue.

Le Client ne pourra, en aucun cas, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir une autre revendication en cas de retard.

Aucune impression « papier » des photos n'est incluse dans les tarifs. Si le Client le souhaite, il recevra une nouvelle offre.

Article 10.2 Cas particulier : photos scolaires

Article 10.2.1 - Les « Parties »

Sont désignés les « parties » les différents opérateurs du bon de commande. Ici, nous distinguerons trois « parties » :

Article 10.2.1.1

L'établissement scolaire, ci-après désigné « l'école », est responsable de la prise des commandes et de la livraison des tirages aux « parents ». Il effectue la commande auprès du photographe selon les modalités du contrat de partenariat signé.

Article 10.2.1.2

Les parents, sont les Clients signataires du bon de commande, parents de l'élève pris en photo en milieu scolaire.

Article 10.2.1.3

Le photographe, professionnel partenaire de l'établissement scolaire, est responsable de la production des photographies et tirages.

Article 10.2.2 - Contrat de partenariat

Il sera conclu entre l'école et le photographe un contrat de partenariat (document annexe) qui définit les engagements de ces deux parties l'une envers l'autre. Ce contrat garantit le bon déroulement de la commande des tirages afin d'assurer le meilleur service et la meilleure qualité aux parents.

Dans le cadre de ce partenariat, le photographe assure la logistique et la production

Article 10.2.3 - Modalité de paiement

Le paiement doit être effectué par les parents au moment de la commande auprès de l'école. Toute commande non accompagnée du règlement total ne sera pas validée.

L'école s'engage à payer le photographe dans un délai maximum de 7 jours ouvrés après la livraison.

Article 10.2.4 - Délais

La commande doit être passée par les parents auprès de l'école au plus tard à la date limite indiquée sur le bon de commande. Passé cette date, aucune autre commande ne pourra être effectuée. L'école s'engage à transmettre les commandes sous 8 jours ouvrés maximum au photographe afin d'assurer les délais de production. Les tirages seront remis aux parents par l'école sous 30 jours ouvrés à la date limite de la commande.

Article 10.2.5 - Réclamation

Sauf erreur de production, aucune réclamation ne pourra être faite concernant les tirages.



Les demandes de remboursement ne seront pas prises en compte.

Si à la livraison, des parents constatent qu'il manque des photos, seule l'école est habilitée à transmettre, après avoir reçu toutes les informations, par E-mail au photographe la liste complète et détaillée des photographies à reproduire. Ce travail est à la charge du photographe et la livraison se fera dans un délai de 10 jours.

Article 10.2.6 - Droits à l'image et propriété intellectuelle

Article 10.2.6.1 - Droits à l'image

Les photographies ne devront faire l'objet de la part du photographe d'aucune publication.

Article 10.2.6.2 - Propriété intellectuelle

La livraison de tirage n'implique pas transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (voir Code de la Propriété Intellectuelle). Les photographies livrées ne le sont qu'à usage de diffusion au sein du cercle familial entendu au sens large. Aucune publication ne pourra intervenir sur support papier (magazine, presse, ...) ou virtuel (site Internet à usage commercial, cession de droits à des tiers) sans l'accord du Photographe préalablement consulté. Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens du Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 10.3 Cas particulier : photos pour les entreprises

Article 10.3.1 - Étendue

Article 10.3.1.1.

Toutes nos ventes sont conclues aux conditions générales qui suivent et à celles particulières stipulées dans nos conditions / conventions éventuelles, quel que soit le mode de passation des commandes.

Article 10.3.1.2.

Par l'acceptation, même tacite, des conditions de commande ou des factures, le Client se déclare d'accord avec les conditions générales de vente et avec toutes les clauses et conditions de vente qui y sont énoncées et renonce formellement à ses propres conditions d'achat ou de vente en ce qu'elles seraient contraires aux présentes.

Article 10.3.2 - Prix, délais, responsabilité, conservation, bon à tirer

Article 10.3.2.1

Nos prix sont fermes, garantis 3 mois. Au-delà de ce délai, le prix du papier est révisable à tout instant compte tenu des variations des cours du marché au jour de la commande et de l'approvisionnement.

Les prix indiqués comprennent (sous réserve des variations des prix d'achat des matières premières) : Les recherches graphiques liées au projet et la garantie de résultats, les frais techniques de réalisation (mise en page, 1er bon à tirer, corrections, 2ème bon à tirer - au-delà de ce bon à tirer, toutes les modifications supplémentaires sont considérées comme des corrections d'auteurs et facturées en supplément), l'impression des documents.

Article 10.3.2.2

La remise d'une proposition de prix ne constitue pas un engagement de fabrication et nous nous réservons le droit de modifier ou de refuser toute commande sans être tenus d'en indiquer les motifs, quand bien même aurait-elle fait l'objet d'une proposition de notre part.

Article 10.3.2.3

Les marchandises de toutes natures et objets divers appartenant à la Clientèle et notamment les manuscrits, copies, maquettes, dessins, objets d'art ou de collection, compositions sous toutes ses formes, empreintes, pellicules cellulose et autres, photos et clichés de toutes natures, éléments numériques, formes de découpages ne sont garantis contre aucun risque. Notre responsabilité



pour tout accident, détérioration, disparition, etc. est exclue, que ces derniers surviennent avant, pendant ou après l'exécution des travaux dans nos propres ateliers, ou dans ceux de nos éventuels entrepositaires ou sous-traitants, ou en cours de transport. La Clientèle doit assurer ses marchandises et objets en tous états dont elle seule connaît la valeur marchande et doit obtenir de ses compagnies d'assurances l'abandon de recours contre nous, nos préposés, nos entrepositaires et nos sous-traitants.

Article 10.3.2.4

Dans le contrat, les délais indiqués pour l'exécution des travaux ne peuvent être confirmés qu'après réception des ordres de commande ferme et ne courent qu'à compter du jour où nous sommes en possession de tous les éléments nécessaires à l'exécution des travaux commandés.

Article 10.3.2.5

Dans le contrat, une convention écrite particulière est nécessaire pour que les éléments de fabrication (images, textes...) soient archivés au-delà d'un mois de fabrication. Passé ce délai, en l'absence de convention, les éléments de fabrication sont réputés détruits.

Article 10.3.2.6

Le bon à tirer, signé par le Client dégage toute responsabilité sous réserve des corrections portées sur le Bon. Les corrections d'auteur sont facturées à part au Client.

Article 10.3.2.7

Dans le contrat, toutes contestations visant la qualité et la conformité de nos marchandises et toutes réclamations autres que celles concernant les transports doivent, pour être valables, être formulées à la livraison ou au plus tard par lettre recommandée adressée au siège social du Studio Jonik dans les huit jours de la date de réception de la marchandise. Passé ce délai, la marchandise livrée sera réputée agréée sans réserve. Ces réclamations ne peuvent s'appuyer que sur des produits en leur état d'origine. La défectuosité d'une partie de la marchandise ne peut en motiver le rejet total.

Article 10.3.2.8

Dans le contrat, en cas de non-conformité reconnue ou établie, seul un laissé-pour-compte peut en résulter sans autre indemnité de quelque nature qu'elle soit à la charge du photographe.

Article 10.3.2.9

Dans le contrat, aucun retour de marchandises ne peut être fait sans entente préalable avec le photographe.

Article 10.3.2.10

Dans le contrat, en toute hypothèse, et quelle que soit la nature du litige, l'indemnité susceptible d'être mise à la charge du photographe ne pourra en aucun cas dépasser la valeur de la marchandise livrée.

Article 10.4 Cas particulier : photos de mode et défilé

Article 10.4.1 - La technique

Les organisateurs du défilé accorderont une attention particulière en ce qui concerne les conditions d'éclairage. Si le photographe l'estime nécessaire, il viendra avec minimum deux flashes de studio montés sur pied.

Article 10.4.2 - Droits à l'image et propriété intellectuelle

Le Client a la responsabilité d'obtenir l'accord au droit à l'image des mannequins ou tout autre personne qui défilera. Les photographies pourront être exploitées par le photographe sur son site ou sur les réseaux sociaux.

Toute publication de photos par le Client ou par l'un des modèle / mannequin devra faire la mention du photographe, voir point 15 - propriété intellectuelle.



11. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables à compter du lendemain du jour de la conclusion de la commande.

Toute décision de rétractation effectuée dans le délai imparti fera l'objet d'un remboursement du montant effectivement versé.

Cependant, aucun remboursement ne sera effectué si la prestation a été réalisée en totalité ou en partie, avec l'accord du consommateur, avant l'expiration du délai de rétractation.

Après ce délai de 7 jours, la somme versée pour la commande ne sera plus remboursée. Il en va de même pour un rendez-vous sans acompte, la somme de 30% restera due pour un rendez-vous non annulé.

Les rendez-vous peuvent toutefois être postposés à une date ultérieure selon les disponibilités, dans un délai de minimum 24h avant le rendez-vous dit.

12. Annulation

En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé. Une prestation engagée non annulée dans un délai de 24h minimum sera facturée 30% de la somme, soit un minimum de 50 euros. Cette somme représente l'acompte ou dans d'autres cas le dédommagement dû.

13. Données personnelles et protection des données RGPD

Article 13.1 Responsable du Traitement

Les données à caractère personnel sont collectées exclusivement par le Photographe Christian JONIK, sis 75 rue de la Flanière à 6043 Ransart.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au photographe Christian JONIK. Celui-ci s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Le photographe s'engage à respecter la vie privée du Client. Il n'y aura pas de collecte de données sans votre consentement. Vous pouvez consulter la charte sur la protection de la vie privée du droit belge pour de plus amples informations ainsi que la page du photographe <http://www.jonik.be/rgpd/>

Article 13.2 Données personnelles collectées

Le terme « données à caractère personnel » désigne les informations personnelles permettant de vous identifier directement ou indirectement, tel que vous avez accepté de nous les communiquer. En général, le Photographe aura besoin des données suivantes : nom, prénom, âge / date de naissance, sexe, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone / GSM, noms et prénoms des parents si l'enfant est un mineur, personne de contact...

Article 13.3 Finalités du traitement

Les informations personnelles recueillies par le photographe Christian JONIK lors de la passation d'une commande sont destinées exclusivement à assurer la gestion de sa Clientèle et notamment le suivi des réservations en vue de la bonne réalisation de la prestation commandée et de la livraison. Le refus de consentir au traitement de ces données personnelles empêcherait l'exécution de la commande.

Les informations que le Photographe collecte l'aident à personnaliser et à améliorer les services qu'il vous propose. Ces informations sont utilisées pour gérer votre accès à l'intégralité de nos services, traiter vos commandes et paiements, et vous faire part notamment par newsletters de nos offres commerciales moyennant le respect de vos choix en la matière.

Lorsque le Photographe a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données à caractère personnel



ont été collectées, il fournit au préalable au Client concerné des informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente.

Article 13.4 Conservation des données

Les informations sont conservées pendant la durée légale. Il est précisé en particulier que :

- concernant les newsletters : le Photographe conserve votre adresse e-mail aussi longtemps que vous ne manifesterez pas votre volonté de vous désinscrire en suivant le lien prévu à cet effet dans nos newsletters ou en nous écrivant à l'adresse contact@jonik.be;
- concernant votre compte personnel : les données seront conservées pendant 5 ans à compter de votre dernière sollicitation.
- les données à caractère personnel sont conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le photographe Christian JONIK ou du dernier contact émanant du client pour les données relatives à ces derniers.

Néanmoins vous disposez d'un droit de suppression de vos données à tout moment.

Article 13.5 Sécurité et confidentialité des données

Le Photographe prend toutes précautions utiles pour préserver la sécurité de vos données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le Photographe met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

Article 13.6 Mise en œuvre de vos droits

Toute personne, client(e), peut solliciter du photographe Christian JONIK si des données à caractère personnel la concernant font l'objet d'un traitement.

Dans l'affirmative, le Client concerné peut obtenir une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement ainsi que les informations suivantes :

- finalités du traitement ;
- catégories de données à caractère personnel concernées ;
- destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- lorsque cela est possible, la durée de conservation des données envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source ;
- le cas échéant, l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, et les informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.

Lorsque les données à caractère personnel relatives au Client sont collectées par le photographe Christian JONIK, celui-ci fournira toutes les informations relatives au traitement des données et de leurs éventuelles exploitations futures. Le Client pourra exercer à tout moment son droit d'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Si le Client ne souhaite pas/plus recevoir nos invitations, les actualités et sollicitations par e-mail, il a la faculté de nous l'indiquer par e-mail à l'adresse contact@jonik.be.

Article 13.7 Transfert de données hors Union européenne

Le Studio JONIK ne procède à aucun transfert de données personnelles vers les pays non membres de l'Union européenne ni de l'Espace économique européen.



Article 13.8 Mise à jour de la charte

Le Photographe se réserve le droit d'apporter toute modification au présent document relatif à la protection des données à caractère personnel, à tout moment, ceci notamment pour tenir compte des évolutions d'usages, de procédures internes ou de réglementation applicable.

En cas de modification du présent document, le Photographe s'engage à publier la nouvelle version sur le site www.jonik.be. Par conséquent, nous vous invitons à consulter régulièrement nos CGV, afin de mieux comprendre l'utilisation de vos données personnelles et connaître les modifications ou évolutions de nos usages ou procédures.

Article 13.9 Droit d'introduire une réclamation

En cas de non-respect de vos droits, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

14. Responsabilités

Article 14.1 Conditions atmosphériques défavorables

En cas de conditions atmosphériques rendant impossible la réalisation d'une prestation en extérieur, les obligations du photographe seront suspendues, sans mettre fin au contrat et sans que cela ne puisse engager sa responsabilité. Aucun remboursement, même partiel ne sera effectué. Il sera alors possible de reporter le rendez-vous, ou de réaliser la prestation au studio.

Article 14.2 Force majeure

Le photographe se réserve le droit d'annuler / reporter une prestation photographique en cas de force majeure.

Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Un autre rendez-vous sera donné dans la mesure du possible dans les délais les plus courts au Client afin qu'il bénéficie de son rendez-vous.

- **Mariages** : Le photographe s'engage à faire son possible pour aider les Clients à trouver un autre prestataire disponible pour réaliser le travail.

L'intégralité du montant perçu sera alors remboursée sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Si le photographe se voit empêché, en tout ou en partie, d'exécuter la commande en raison d'une circonstance imprévue et indépendante de sa volonté, il est alors question de force majeure.

En cas de force majeure, le photographe est autorisé à suspendre l'exécution de la commande, en tout ou en partie, pendant toute la durée de la force majeure. Le photographe avertit immédiatement le Client.

Si la force majeure perdure plus de 90 jours sans interruption, chacune des parties au contrat aura le droit de résilier le contrat unilatéralement, par lettre recommandée envoyée à l'autre partie. Les prestations déjà réalisées par le photographe seront néanmoins facturées en proportion au Client.

Article 14.3 Problème technique et accident

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque durant la prestation empêchant le photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant sera remboursée sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Article 14.4 Indisponibilité du photographe

En cas d'impossibilité par le photographe de réaliser le contrat prévu, le remboursement total, y



compris l'acompte sera remboursé, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

- **Mariages** : Le photographe s'engage à faire son possible pour aider les Clients à trouver un(e) autre prestataire disponible pour réaliser le travail.

- **Photos scolaires** : Le photographe s'engage à trouver, avec la direction de l'établissement scolaire, une autre date pour la séance des photos scolaires.

15. Propriété intellectuelle

L'utilisation des photographies réalisées est soumise aux dispositions légales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Les photographes sont protégés par la Loi du 19 avril 2014 Propriété intellectuelle C-2014 / 11298. Le Client est tenu de respecter les droits moraux liés aux œuvres du photographe Christian JONIK et s'engage notamment, pour toute reproduction en dehors du cadre (familial ou autre), à faire porter la mention © **Photo Studio JONIK** ou la mention © **Christian JONIK**.

Le Client s'interdit toute cession, à titre gratuit ou onéreux, des photographies à des tiers sauf autorisation expresse et écrite du photographe.

Le photographe se réserve le droit d'utiliser, les photographies qu'il a réalisées à des fins de promotion de son activité sur son site Internet et médias sociaux. Si le Client ne désire pas que le photographe fasse usage de son image, il devra le signaler via une annexe au contrat avant la réalisation des photos.

16. Dispositions diverses

Le photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions ainsi modifiées seront applicables à toute commande passée après la date de modification, y compris toute commande complémentaire ou connexe à une commande antérieure.

L'annulation d'une quelconque disposition des présentes conditions ne saurait affecter la validité ou la force exécutoire des dispositions qui subsistent.

Le fait que le photographe ne se prévale pas, à un moment donné, d'une quelconque disposition des présentes conditions générales ne peut être considéré comme valant renonciation à se prévaloir d'une quelconque autre disposition.

17. Droit applicable, litiges et compétences

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, sera, à défaut d'accord amiable préalable à la conclusion du contrat, soumis à la compétence exclusive des juridictions belges et plus particulièrement des tribunaux de Charleroi.

18. Langue du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

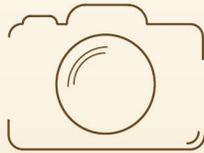
19. Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente - CGV ainsi que les tarifs sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui reconnaît en avoir pris une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres Conditions Générales de Vente / Achats.



Studio Jonik

PHOTOGRAPHY



GSM : 0032 (0) 498 22 39 81

E-mail : contact@jonik.be

www.jonik.be

Christian JONIK

Rue de la Flanière, 75
6043 Ransart - Belgique